

Carnac, Morbihan

Impasse de la Croix Audran

sous la direction de

Vérane Brisotto

Avec la participation de

Eric Gaumé
Pierick Leblanc
Arnaud Desfonds



Carnac, Morbihan

Impasse de la Croix Audran

sous la direction de

Vérane Brisotto

Avec les collaborations de :

Eric Gaumé
Pierrick Leblanc
Arnaud Desfonds

Inrap Grand Ouest

37 rue du Bignon

CS 67737

35577 Cesson-Sévigné

Juillet 2011

Sommaire

Données administratives, techniques et scientifiques

p.3	Fiche signalétique
p.4	Mots-clés des thésaurus
p.5	Générique de l'opération
p.6	Notice scientifique
p.7	Localisation de l'opération
p.8	Arrêté de prescription contenant le cahier des charges
p.13	Projet d'intervention approuvé ou autorisé par le préfet de la région
p.15	Arrêté de désignation du responsable scientifique

Résultats

p.19	1.	Le cadre de l'opération
p.19	1.1	Circonstances et contexte archéologique de l'opération
p.19	1.2	Localisation et contexte géologique de l'opération
p.20	1.3	Méthodologie
p. 22	2.	Présentation des vestiges
p.22	2.1	Observations générales et descriptions des faits mis au jour
p.23	3.	Conclusion
p.23		Bibliographie

Inventaire technique

p.24	Inventaire de clichés numériques
p.24	Inventaire des illustrations graphiques



1. Données administratives, techniques et scientifiques

Fiche signalétique

Localisation

Région
Bretagne

Département
Morbihan

Commune
Carnac

Adresse ou lieu-dit
Impasse de la Croix Audran

Codes

Code INSEE
56034

Coordonnées géographiques et altimétriques selon le système Lambert II étendu

X : 193214
Y : 2302163
Z : 19 m NGF

Références cadastrales

Commune
Carnac

Année
2010

Section(s)
BH

Parcelle(s)
396

Statut du terrain au regard des législations sur le patrimoine et l'environnement

Propriétaire du terrain

M.Mme Harscouet Pierre- Yves

Références de l'opération

Numéro de l'arrêté de prescription
2011-004

Numéro de l'arrêté de désignation
du responsable
2011-004

Référence du projet INRAP
DA05041801

Maître d'ouvrage des travaux d'aménagement

INRAP

Nature de l'aménagement

Permis de construire

Opérateur d'archéologie

INRAP Grand-Ouest

Responsable scientifique de l'opération

Brisotto Vérane, Inrap

Organisme de rattachement

Inrap Grand-Ouest
37 rue du Bignon
CS 67737
35577 Cesson-Sévigné cedex
Tél : 02 23 36 00 40
Fax : 02 23 36 00 50

Dates d'intervention sur le terrain

Du 23/05/2011 au 24/05/2011

Surfaces

Emprise prescrite
300 m²

Emprise diagnostiquée
170 m²

Mots-clefs des thesaurus

Chronologie

<input type="checkbox"/>	Paléolithique	<input type="checkbox"/>	Antiquité romaine (gallo-romain)
<input type="checkbox"/>	Inférieur	<input type="checkbox"/>	République romaine
<input type="checkbox"/>	Moyen	<input type="checkbox"/>	Empire romain
<input type="checkbox"/>	Supérieur	<input type="checkbox"/>	Haut-Empire (jusqu'en 284)
<input type="checkbox"/>	Mésolithique et Épipaléolithique	<input type="checkbox"/>	Bas-Empire (de 285 à 476)
<input type="checkbox"/>	Néolithique	<input type="checkbox"/>	Époque médiévale
<input type="checkbox"/>	Ancien	<input type="checkbox"/>	haut Moyen Âge
<input type="checkbox"/>	Moyen	<input type="checkbox"/>	Moyen Âge
<input type="checkbox"/>	Récent	<input type="checkbox"/>	bas Moyen Âge
<input type="checkbox"/>	Chalcolithique	<input type="checkbox"/>	Temps modernes
<input type="checkbox"/>	Protohistoire	<input type="checkbox"/>	Époque contemporaine
<input type="checkbox"/>	Âge du Bronze	<input type="checkbox"/>	Ère industrielle
<input type="checkbox"/>	ancien		
<input type="checkbox"/>	moyen		
<input type="checkbox"/>	récent		
<input type="checkbox"/>	Âge du Fer		
<input type="checkbox"/>	Hallstatt (premier âge du Fer)		
<input type="checkbox"/>	La Tène (second âge du fer)		

Sujets et thèmes

<input type="checkbox"/>	Édifice public	<input type="checkbox"/>	Artisanat alimentaire	<input type="checkbox"/>	Nb	<input type="checkbox"/>	Mobilier	<input type="checkbox"/>	Études annexes
<input type="checkbox"/>	Édifice religieux	<input type="checkbox"/>	Argile : atelier	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Industrie lithique	<input type="checkbox"/>	Géologie
<input type="checkbox"/>	Édifice militaire	<input type="checkbox"/>	Atelier métallurgique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Industrie osseuse	<input type="checkbox"/>	Datation
<input type="checkbox"/>	Bâtiment commercial	<input type="checkbox"/>	Artisanat	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Céramique	<input type="checkbox"/>	Anthropologie
<input type="checkbox"/>	Structure funéraire	<input type="checkbox"/>	Autre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Restes végétaux	<input type="checkbox"/>	Paléontologie
<input type="checkbox"/>	Voirie			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Faune	<input type="checkbox"/>	Zoologie
<input type="checkbox"/>	Hydraulique			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Flore	<input type="checkbox"/>	Botanique
<input type="checkbox"/>	Habitat rural			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Objet métallique	<input type="checkbox"/>	Palynologie
<input type="checkbox"/>	Villa			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Arme	<input type="checkbox"/>	Macrorestes
<input type="checkbox"/>	Bâtiment agricole			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Outil	<input type="checkbox"/>	An. De céramique
<input type="checkbox"/>	Structure agraire			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Parure	<input type="checkbox"/>	An. De métaux
<input type="checkbox"/>	Urbanisme			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Habillement	<input type="checkbox"/>	Acq. des données
<input type="checkbox"/>	Maison			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Trésor	<input type="checkbox"/>	Numismatique
<input type="checkbox"/>	Structure urbaine			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Monnaie	<input type="checkbox"/>	Conservation
<input type="checkbox"/>	Foyer			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Verre	<input type="checkbox"/>	Restauration
<input type="checkbox"/>	Fosse			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Mosaïque	<input type="checkbox"/>	Autre
<input type="checkbox"/>	Sépulture			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Peinture		
<input type="checkbox"/>	Grotte			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Sculpture		
<input type="checkbox"/>	Abri			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Inscription		
<input type="checkbox"/>	? Mégalithe			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Autre		

Générique de l'opération

Intervenants

Prénom, Nom, Organisme d'appartenance	Tâches génériques	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Brisotto Vérane, Inrap	Technicien	Responsable scientifique
Eric Gaumé, Inrap	Assistant d'études, spécialiste	Fouille, enregistrement
Arnaud Desfonds, Inrap	Dessinateur	DAO
Pierrick Leblanc, Inrap	Topographe	Relevé du plan général

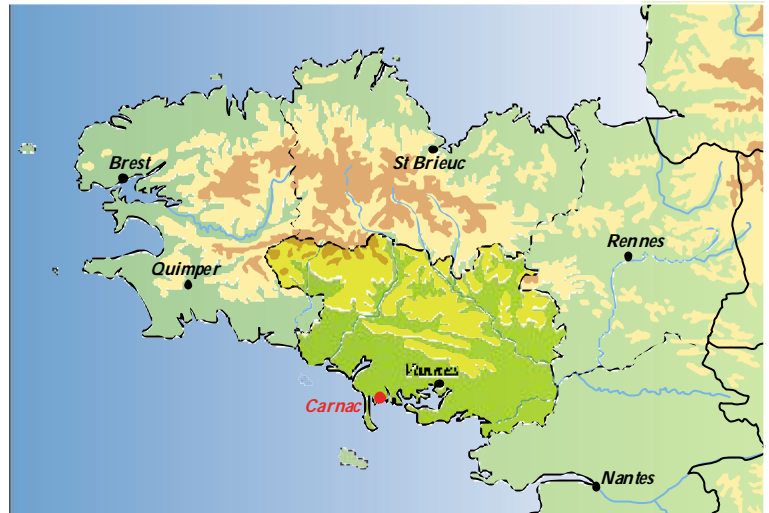
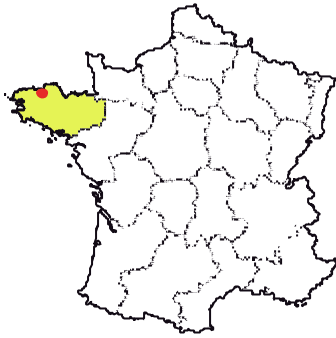
Suivi de l'opération

Prénom, Nom, Organisme d'appartenance	Tâches génériques	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Stéphane Deschamps, SRA	Conservateur Régional	Prescription et contrôle scientifique
Christine Boujot, SRA	Ingénieur	Mise en place et suivi de l'opération
Marc Talon, Inrap	Directeur Interrégional Grand-Ouest	Mise en place et suivi de l'opération
Michel Baillieu, Inrap	Adjoint scientifique et technique	Mise en place et suivi de l'opération
Thomas Arnoux	Assistant technique	Mise en place et suivi de l'opération
Olivier Laurent	Gestionnaire de base	Equipement
Mathieu Carracciolo	Logisticien	Location du matériel

Notice scientifique

Suite à une demande de permis de construire émanant d'un particulier, sur la parcelle BH 39 proche du tumulus (ou dolmen) de Grah Trimen, le SRA a prescrit un diagnostic archéologique sur une surface de 300 m². Le décapage effectué sur 170 m², n'a livré aucun vestige lié au monument mégalithique de Grah Trimen. Seul un fossé parcellaire récent ainsi que deux caves à pommier ont été mis au jour dans la surface traitée. Deux anomalies sédimentaires aux contours irréguliers ont également été testées. Vierges de mobiliers, leurs morphologies évoquent des chablis.

Localisation de l'opération



Bretagne
Morbihan
Carnac
La Croix Audran
Parcelle
BH 398
X : 193214
Y : 2302163
Z : 19 NGF

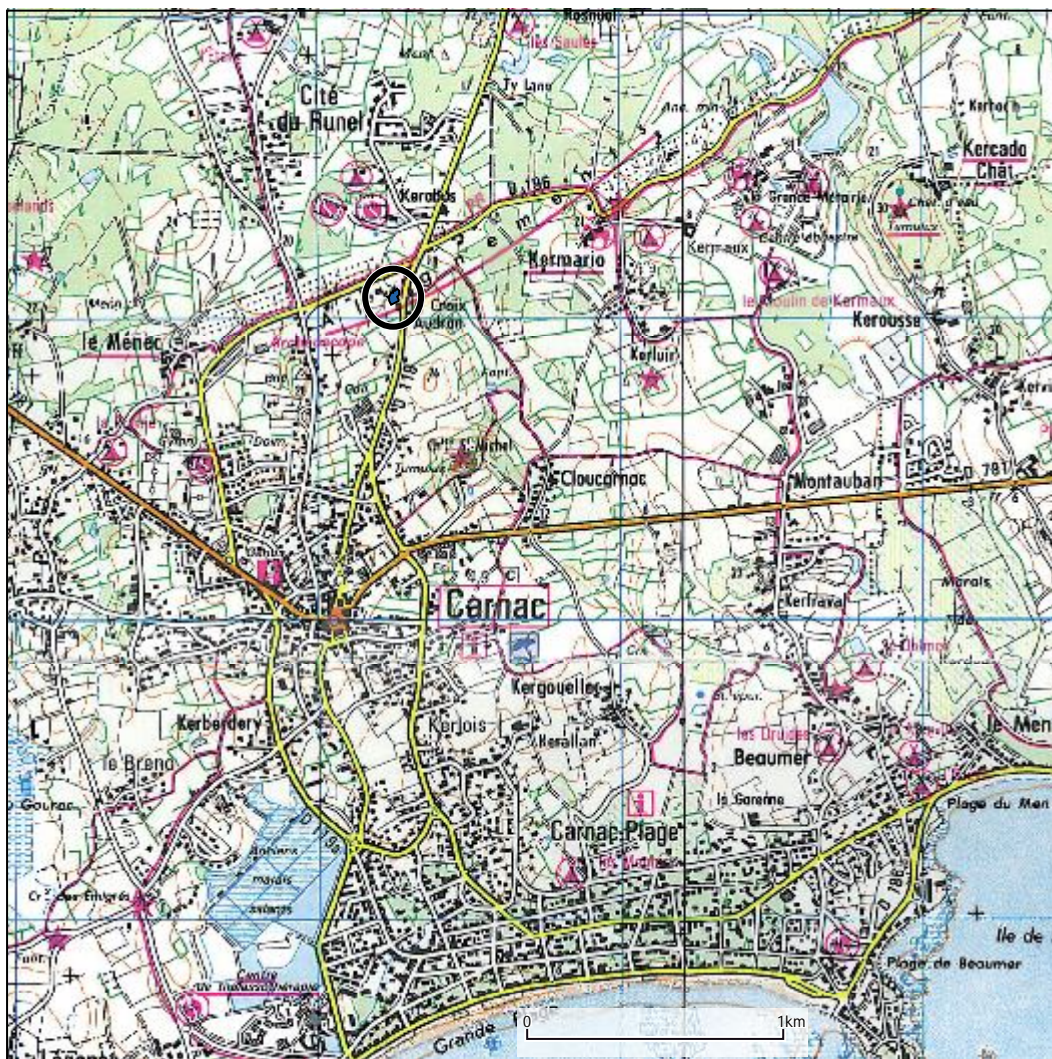


Fig. 1 : Localisation de l'opération sur fond de carte IGN, 821 OT, Presqu'île de Quiberon (1/3000^{ème})

Arrêté de prescription



REÇU LE
28
17 JAN. 2011

DA 05041801

PREFET DE LA REGION BRETAGNE

I.N.R.A.P. G.O.

le Préfet de la région de Bretagne,
Préfet d'Ille-et-Vilaine,

ARRETE n° 2001-004 portant prescription de diagnostic archéologique

VU le code du patrimoine, notamment son livre V ;

VU le décret n° 2004-490 du 3 juin 2004 relatif aux procédures administratives et financières en matière d'archéologie préventive.

VU l'arrêté préfectoral n° 2010 S.G.A.R. / DRAC/DSG en date du 14 décembre 2010 portant délégation de signature à M. François ERLÉNBAACH, directeur régional des affaires culturelles de Bretagne,

VU la demande de permis de construire concernant une maison individuelle avec garage et accès empierré pour un terrain situé à Carnac, au lieu-dit La Croix Audran, référencée PC 056 034 10 P0082: reçue le 22 décembre 2010 par la direction régionale des affaires culturelles de Bretagne, service régional de l'archéologie ;

CONSIDERANT que, en raison de leur localisation, les travaux envisagés sont susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique ; en effet, le projet est situé à proximité immédiate non seulement de l'ensemble mégalithique majeur des alignements du *Manec* (classé au titre des Monuments historiques), mais également des restes du dolmen sous tumulus de *Grav Trimen*, situé dans la parcelle BH 108, parcelle adjacente au terrain concerné par le projet de construction. Si ce dernier dolmen apparaît endommagé, en revanche une partie de son calin est conservé sur 15 à 20m de diamètre, constituant un ensemble qui présente un potentiel archéologique intéressant.

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de préciser l'organisation et l'environnement de ces différents monuments mégalithiques en vérifiant la présence ou non de traces de structures complémentaires, d'aménagements ou d'activités liées à ces édifices, de mettre en évidence et de caractériser la nature, l'étendue et le degré de conservation des vestiges archéologiques éventuellement présents afin de déterminer le type de mesures dont ils doivent faire l'objet ;

ARRETE

Article 1^{er} : un diagnostic archéologique sera réalisé sur le terrain faisant l'objet des aménagements, ouvrage ou travaux susvisés, sis en :

Région : Bretagne

Département : Morbihan

Commune : Carnac

Lieu-dit : Impasse de La Croix-Audran

Cadastre : 2010 section : BH parcelles : 396

Le diagnostic archéologique comprend, outre une phase d'exploration du terrain, une phase d'étude qui s'achève par la remise du rapport sur les résultats obtenus.

Article 2 : Le diagnostic sera réalisé sous la maîtrise d'ouvrage de l'opérateur d'archéologie préventive retenu. Les conditions de sa réalisation seront fixées contractuellement en application des articles 28 à 34 du décret n° 2004-490 susvisé.

Il sera exécuté conformément au projet d'opération élaboré par cet opérateur sur la base des prescriptions annexées au présent arrêté.

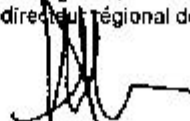
Article 3 : Le mobilier archéologique recueilli au cours de l'opération de diagnostic est conservé par l'opérateur d'archéologie préventive retenu le temps nécessaire à son étude qui, en tout état de cause, ne peut excéder cinq ans à compter de la date de fin de la phase terrain du diagnostic.

L'inventaire de ce mobilier, transmis avec le rapport de diagnostic, sera communiqué par le service régional de l'archéologie, au propriétaire du terrain afin que, le cas échéant, celui-ci puisse faire valoir ses droits. L'exercice de ces droits appartient à la personne physique ou morale propriétaire à la date de début de l'intervention archéologique du terrain visé à l'article 1^{er}.

Article 4 : Le directeur régional des affaires culturelles est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à et au directeur interrégional de l'institut national de recherches archéologiques préventives.

Fait à Rennes, le 10 janvier 2011

le Préfet de région,
par déléguation,
le directeur régional des affaires culturelles,



François Erlenbach

destinataires : Pétitionnaire
Conseil Général du Morbihan
INRAP

copie à : DDTM
STAP du Morbihan



PREFET DE LA REGION DE BRETAGNE

le Préfet de la région de Bretagne,
Préfet d'Ille-et-Vilaine,

**Prescriptions de diagnostic archéologique
annexées à l'arrêté préfectoral numéro 2011-004**

région :	Bretagne		
département :	Morbihan		
commune :	Carnac		
lieu-dit :	Impasse de la Croix Audran		
cadastre 2010	section :	BH	parcelles : 396
propriétaire :	M.Mme HARSCOUET Pierre-Yves		
pétitionnaire :	M.Mme HARSCOUET Pierre-Yves		

Emprise du diagnostic archéologique : 300 m²

Objectifs :

L'opération de diagnostic archéologique aura pour objectifs :

- de contrôler l'existence ou non de données complémentaires relatives à l'organisation du dolmen sous tumulus de Grah Trimen (extension du monument, structures périphériques)
- Outre les éléments architecturaux constitutifs de cet ensemble, ce secteur est susceptible de conserver les vestiges mobiliers et immobiliers d'installations et d'aménagements divers directement ou indirectement liés aux fonctionnements de cet édifice : traces de réfections, de remaniements, de circulation, d'extraction de matériaux et de diverses autres activités en lien ou non avec l'ouvrage de pierres dressées du Ménez tout proche, traces dont la présence et l'état de conservation sont à évaluer.
- En conséquence, cette opération devra permettre d'évaluer l'impact des travaux sur les vestiges éventuellement en place, de rendre compte de leur nature, de leur étendue, de leur chronologie et de leur degré de conservation.

Principes méthodologiques :

Le diagnostic archéologique sera à réaliser sur l'emprise des travaux compris à l'intérieur de la parcelle BH.396.

Compte-tenu de la faible superficie concernée et des difficultés de lecture de traces parfois directement visibles mais le plus souvent peu spectaculaires, la méthode apparaissant la plus adaptée afin de réaliser ce diagnostic consistera à ouvrir intégralement l'emprise de la maison, du garage et de l'accès empierré y compris les réseaux et puisard. Ce diagnostic pourra combiner un décapage mécanique à la mini-pelle afin d'enlever les formations superficielles suivi d'un décapage manuel minutieux.

Des sondages manuels seront réalisés dans les structures rencontrées. Les structures en creux feront l'objet de coupes stratigraphiques transversales, perpendiculaires et débordantes. Les vestiges feront l'objet de relevés (dessins, photographies) et devront être replacés sur le plan général.

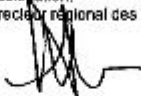
Le site sera replacé dans son contexte topographique, archéologique, historique et géographique (cadastres anciens notamment). Un recensement topographique devra être réalisé par rapport au monument conservé en élévation à proximité.

Le Service Régional de l'Archéologie devra être informé du démarrage du chantier, ainsi que des découvertes significatives.

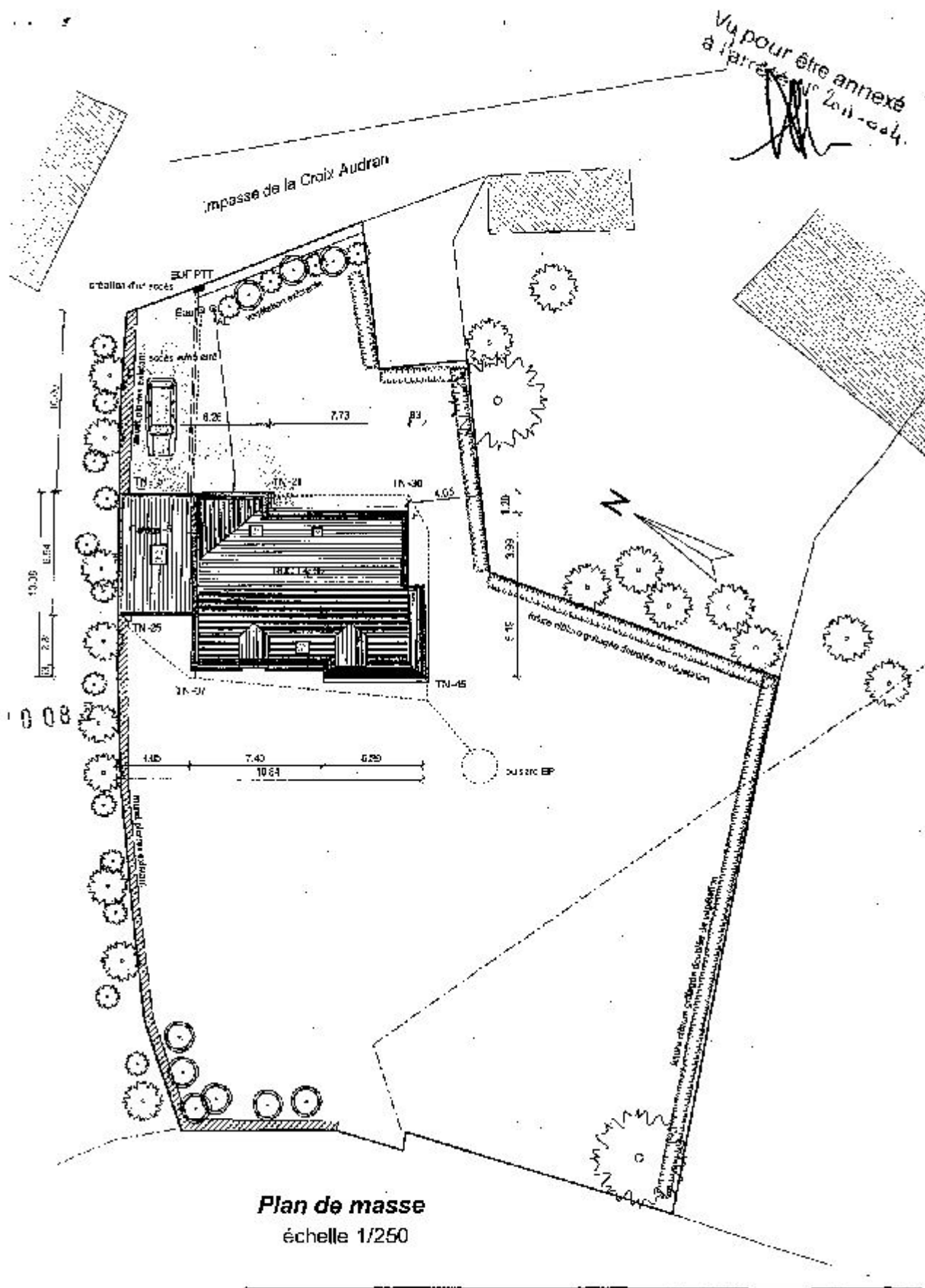
Le rapport devra se conformer aux normes définies par l'arrêté du 27 septembre 2004.

Fait à Rennes, le 10 janvier 2011

le Préfet de région,
par délégation,
le directeur régional des affaires culturelles,



François Eliebeth



Projet d'intervention approuvé par le préfet de la région

Page 2 sur 3

FICHE DE PROJET DE DIAGNOSTIC

Réf. du projet : DA05041801
Affaire suivie par : Michel BAILLETU

1. IDENTIFICATION

1.1 Site

Département :	Morbihan
Commune :	CARNAC
Lieu-dit :	Impasse de la Croix Audran
Nature du projet :	permis de construire
Références cadastrales	Section BH n°396

1.2 Aménageur

Nom ou raison sociale :	Mr et Mme Harscouet
Adresse	- -
Téléphone / télécopie	
Représenté par	Mr. Harscouet

1.3 Service instructeur

Service régional de l'Archéologie de :	Bretagne
Téléphone / télécopie	02 99 84 59 00 / 02 99 84 59 19
Dossier suivi par	Christine BOUJOT

1.4 Opération

Arrêté préfectoral n°2001-004 du 10/01/2011 reçu à l'Irap le 17/01/2011.	
Numéro d'opération SRA	
Nature de l'opération	Diagnostic
Cadre de l'opération	milieu rural
Surface à traiter	300 m²
Calendrier prévisionnel	A partir du 23 mai 2011
Responsable pressenti	Véronique Brisotto

2. PROBLEMATIQUE SCIENTIFIQUE

Conformément à l'arrêté de prescription n°2001-004, l'objet du diagnostic consiste à reconnaître l'existence et l'état de conservation des vestiges archéologiques. Cette étude doit permettre de rassembler tous les éléments techniques et scientifiques permettant l'élaboration d'un éventuel projet de fouille préventive.

3. CONTRAINTES TECHNIQUES

Tes contraintes techniques seront déterminées ultérieurement après contact avec l'aménageur.

Page 5 sur 8

4. METHODES ET TECHNIQUES ENVISAGEES

Le diagnostic consistera dans la réalisation d'une grande vignette à l'emplacement de la future construction. La surface sondée devra couvrir au moins 7% de l'emprise affectée par les travaux. Des fenêtres de décapage plus larges pourront être implantées afin d'évaluer plus finement l'état de conservation des vestiges. Un nettoyage manuel et le cas échéant, une fouille par échantillonnage seront réalisés sur les vestiges les plus significatifs du site afin de caractériser la nature et la chronologie des différents contextes archéologiques.

5. VOLUME DES MOYENS PREVUS (en jours ouvrés)

5.1 Tranche ferme correspondant à la vérification de la présence ou de l'absence de vestiges :

5.1.1 Phase de terrain (incluant la préparation) :

- Encadrement : 2 jours
- Technicien : 1 jour

5.1.2 Phase de post-fouille :

- Encadrement : 1 jour

5.1.3 Moyens de terrassement à mettre en œuvre :

- Tracto : 2 jours (pour l'ouverture et le rebouchage)

5.2 Provision correspondant à la caractérisation des sites découverts :

5.2.1 Phase de terrain :

- Encadrement : 4 jours
- Technicien : 4 jours
- Topographe : 1 jour

5.2.2 Phase de post-fouille :

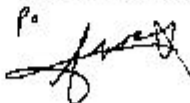
- Encadrement : 4 jours
- Spécialiste : 5 jours (céramologue/lithicien)
- Dessinateur : 4 jours
- Topographe : 1 jour

5.2.3 Moyens de terrassement à mettre en œuvre :

- Tracto : 3 jours (pour l'ouverture et le rebouchage)

Fait à Cesson-Sévigné, le 11 avril 2011

Michel RAULIBU
Adjoint Scientifique et Technique

Pa


DA0501R01 - CARNAC, Impasse de la Croix Audran
11 avr. 2011

Arrêté de désignation du responsable scientifique



PREFET DE LA REGION BRETAGNE

Arrêté n° 2011-094
portant désignation du responsable scientifique
de l'opération d'archéologie préventive prescrite par arrêté n° 2011-004

le Préfet de la région de Bretagne,
Préfet d'Ille-et-Vilaine,

VU le code du patrimoine, notamment son livre V ;

VU le décret n° 2004-490 du 3 juin 2004 relatif aux procédures administratives et financières en matière d'archéologie préventive, notamment son article 13.

VU l'arrêté préfectoral n° 2010 S.G.A.R. / DRAC/DSG en date du 14 décembre 2010 portant délégation de signature à M. François ERLÉNBACH, directeur régional des affaires culturelles de Bretagne,

VU l'arrêté n° 2011-2208 du 18 mars 2011 portant subdélégation de signature paru au recueil des actes administratifs n° 347 du 25 mars 2011,

VU l'arrêté n° 2011-004 portant prescription d'un diagnostic archéologique à réaliser à Carnac - impasse de la Croix-Audran (56) ;

VU l'arrêté n° 2011-069 du 9 mars 2011 portant désignation du responsable scientifique de l'opération d'archéologie préventive,

CONSIDERANT que le responsable d'opération n'a pas été désigné par l'arrêté susvisé ;

ARRETE

Article 1^{er} : Mademoiselle Vérane BRISOTTO - Institut national de recherches archéologiques préventives - est désigné(e) responsable scientifique du diagnostic prescrit(e) par l'arrêté n° 2011-004 susvisé.

Article 2 : Le directeur régional des affaires culturelles est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié au directeur de l'INRAP et à la mairie de Carnac.

Fait à Rennes, le 21 avril 2011

pour le Préfet de région,
 pour le directeur régional des affaires culturelles
 absent ou empêché,

Stéphane Deschamps
 Conservateur régional de l'archéologie

destinataires : INRAP
 V. Brisotto
 copie à : mairie de Carnac

2. Résultats

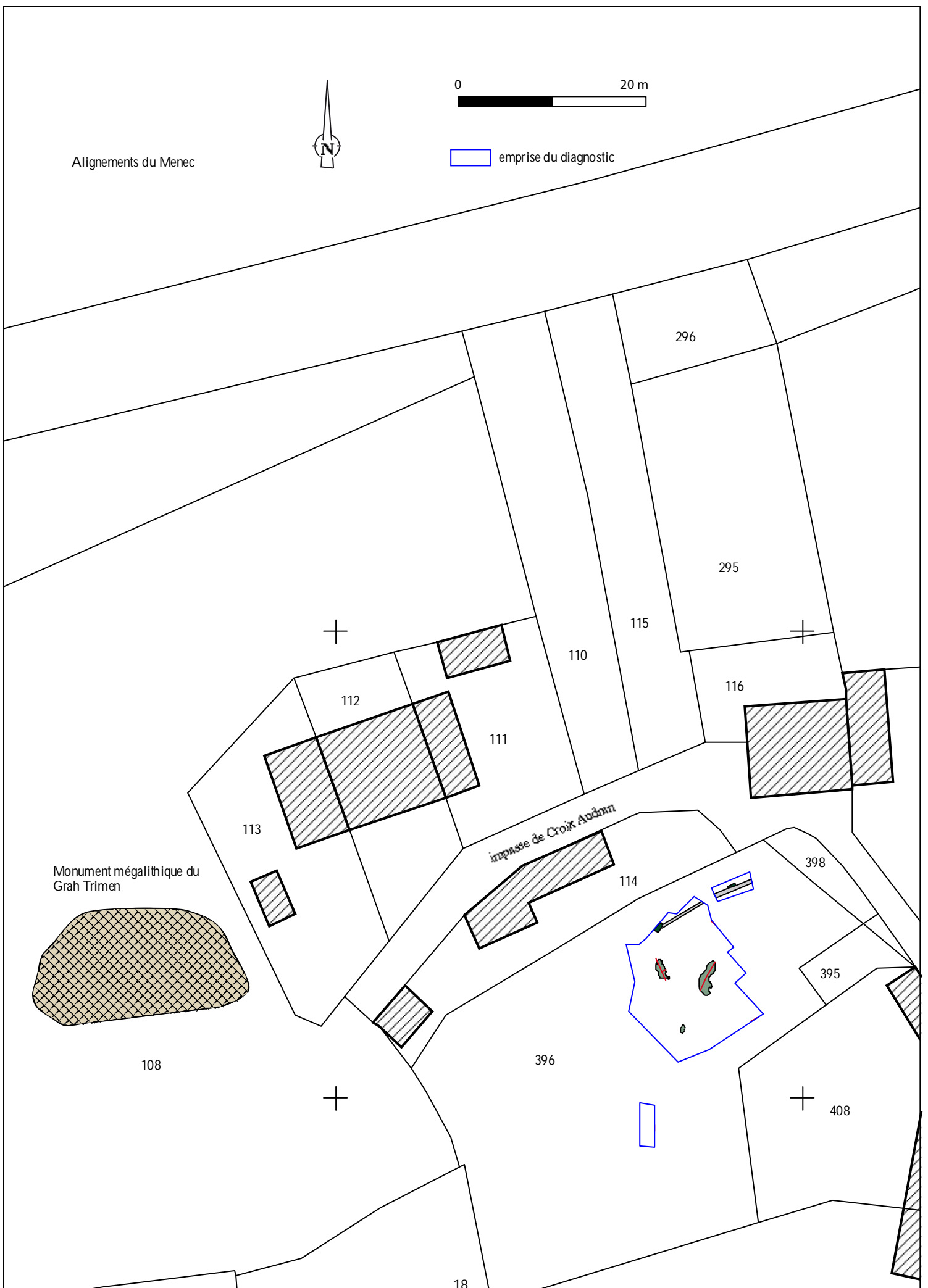


Fig. 2 : Plan général du diagnostic au 1/500^{ème} dans son contexte archéologique, sur fond cadastral 2010

1. Le cadre de l'opération

1.1 Circonstance et contexte archéologique de l'opération

Suite à la demande d'un permis de construire déposé par un particulier sur la parcelle 396 de la commune de Carnac, le SRA a prescrit un diagnostic archéologique, en raison de la proximité d'un monument mégalithique, situé sur la parcelle voisine. Répertoire sous le nom de Dolmen de Grah Trimen, ces vestiges découverts et fouillés par J.Miln en 1878 ont été remis au jour par Z. Le Rouzic dans les années 1960 (Le Rouzic, 1965) puis par C.Obeltz dans les années 90. Une seule dalle reste dressée, alors que deux autres gisent à proximité. Une partie du cairn est visible sur 15 à 20 m de diamètre. L'état de l'ensemble est toutefois dans un mauvais état de conservation.

Quant au contexte archéologique communal, nous ne reviendrons pas sur les nombreux sites mégalithiques de renommées internationales de Carnac et de ses environs, mais précisons toutefois la proximité des alignements de menhirs du Menec, situés à une centaine de mètres au nord de notre opération.

Quant aux sites funéraires à proprement dit, on peut citer le tumulus Saint-Michel localisé à environ 800 m au sud-est de l'emprise, ainsi que les dolmens et allées couvertes de Kercado, Kerfraval et Kerluir, situés plus à l'est.



Photo 1 : dolmen de Grah Trimen (© S.Blanchet)



Photo 2 : dolmen de Grah Trimen (© S.Blanchet)

1.2 Localisation et contexte géologique de l'opération

Situé à environ 1 km au nord du bourg de Carnac, l'impasse de la Croix Audran se situe à une centaine de mètres au sud du carrefour du même nom, entre les départementales D 196 et D 119.

Topographiquement, la parcelle concernée se situe à une altitude comprise entre 19 m et 20 m NGF, et se développe sur une très légère pente orientée nord-ouest/sud-est.

Géologiquement, le substrat local est constitué d'un granite à deux micas appelé aussi granite de Carnac. Composé de quartz, de plagioclase calcique, de feldspath potassique, de biotite et de muscovite, sa teinte est beige-clair. Défini comme un granite à grains fins, il possède toutefois des passages à gros cristaux (ou porphyroïde).

Récemment, les travaux d'E. Mens¹ sur la commune de Carnac ont permis de reconnaître, trois faciès différents : un faciès à grains fins, un autre à grains moyens et un troisième porphyroïde (Hinguant, 2010).

¹ E.Mens : Docteur d' Université, Archéoatlantica, UMR 6566 (Rennes)

1.3 Méthodologie

La phase terrain du diagnostic s'est déroulée du 23 au 25 mai 2011, mobilisant deux archéologues de l'Inrap, ainsi que l'intervention d'un topographe.

L'opération a consisté à décaper la surface à construire, ainsi que le chemin d'accès et l'emplacement du puisard. Le décapage s'est effectué à l'aide d'un tractopelle muni d'un godet lisse long de 2m.

La surface prescrite initialement prévue à 300 m², s'est réduite à 170 m² pour des raisons de circulation d'engin.

Les structures et anomalies sédimentaires mises en évidence ont été relevées au GPS. Les faits sondés ont fait l'objet d'un relevé graphique au 1/20^{ème}. Des clichés numériques accompagnent cette documentation. Le décapage s'est arrêté soit sur le niveau des faits atteints ou sinon au contact du substrat granitique ou de l'arène. Des logs stratigraphiques ont été effectués afin de rendre compte du recouvrement sédimentaire.



Photo 3 : vue générale du décapage (© V.Brisotto)

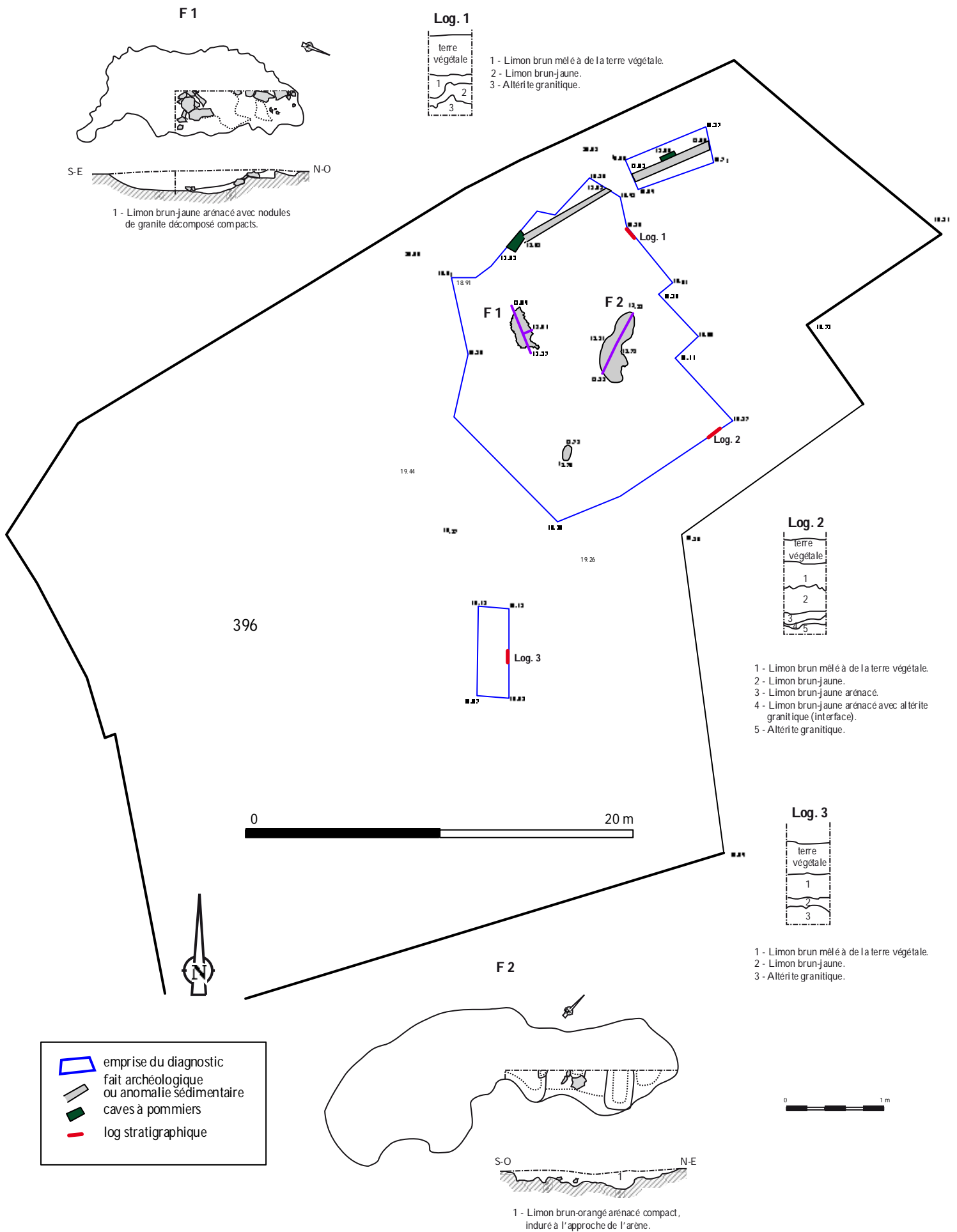


Fig.3 : Plan général du diagnostic au 1/250^{ème}, avec relevés des faits sondés et logs stratigraphiques au 1/50^{ème}

2. Présentation des vestiges

2.1 Observations générales et description des faits mis au jour (fig.3)

Le décapage principal concernant l'emplacement du bâtiment s'étend sur une zone de 155 m². Deux autres petites tranchées de 7 à 8 m² complètent cette surface. La profondeur atteinte est comprise entre 0,60 et 0,90 m. Elle a été conditionnée premièrement par l'apparition de faits ou d'anomalies sédimentaires et deuxièmement par la présence du substrat ou de l'arène granitique. Ces derniers sont surmontés de deux niveaux de limon brun à brun-jaune plus ou moins arénacés (log 1, 2, 3 fig.3).

Hormis un fossé parcellaire vraisemblablement récent ainsi que deux caves à pommiers, deux anomalies sédimentaires aux contours irréguliers ont été testés (F1 et F2, fig.3).

Peu profondes, ces fosses possèdent un remplissage comparable. Il se compose d'un limon brun-jaune à orangé arénacé, assez compact, avec ponctuellement des nodules compact de granite décomposé.

Le fond de ces structures est très irrégulier et si l'hypothèse de chablis reste la plus probable, le creusement anthropique visant à extraire des matériaux ne peut être totalement exclu.



Photo 4 : F1 et affleurement granitique (© E.Gaumé)



Photo 5: F 2 (© V.Brisotto)

2. Conclusion

Cette intervention menée sur une surface réduite à proximité d'un monument mégalithique s'est avérée plutôt négative.

Toutefois la présence d'anomalies sédimentaires que l'on interprète souvent rapidement comme des chablis soulève encore des interrogations.

L'intervention de géomorphologue pourrait être nécessaire à la compréhension de ces faits souvent rencontrés ainsi qu'à la compréhension de phénomènes naturels ou anthropiques liés à la mise en place de ces monuments.

BIBLIOGRAPHIE

HINGUANT S. (2010) – Les structures à pierres chauffées du Néolithique moyen de Montauban (Carnac, Morbihan) : feux domestiques ?, feux rituels ?, RFO de fouilles archéologiques INRAP, SRA Bretagne.

LE ROUZIC Z. (1965) Inventaire des Monuments mégalithiques de la région de Carnac, Bulletin de la Société Polymathique du Morbihan, vol.92.



3. Inventaire technique

Inventaire des clichés numériques

Photo 1 : dolmen de Grah Trimen © S. Blanchet
Photo 2 : dolmen de Grah Trimen © S. Blanchet
Photo 3 : vue générale du décapage © V. Brisotto
Photo 4 : F1 et affleurement granitique © E. Gaumé
Photo 5 : F 2 © V. Brisotto

Inventaire des illustrations graphiques

Fig. 1 Localisation de l'opération sur fond de carte IGN, 821 OT, Presqu'île de Quiberon (1/3000^{ème})
Fig. 2 : Plan général du diagnostic au 1/500^{ème} dans son contexte archéologique, sur fond cadastral 2010
Fig. 3 : Plan général du diagnostic au 1/250^{ème}, avec relevés des faits sondés et logs stratigraphiques au 1/50^{ème}



Liberté • Égalité • Fraternité
REPUBLIQUE FRANÇAISE

ministère de la Culture
et de la Communication
ministère de
l'Enseignement supérieur
et de la Recherche

Carnac, Morbihan Impasse de la Croix Audran

Chronologie

Sujets et thèmes

Mobilier

Suite à une demande de permis de construire émanant d'un particulier, sur la parcelle BH 39 proche du tumulus (ou dolmen) de Grah Trimén, le SRA a prescrit un diagnostic archéologique sur une surface de 300 m².

Le décapage effectué sur 170 m², n'a livré aucun vestige lié au monument mégalithique de Grah Trimén. Seul un fossé parcellaire récent ainsi que deux caves à pommier ont été mis au jour dans la surface traitée. Deux anomalies sédimentaires aux contours irréguliers ont également été testées. Vierges de mobiliers, leur morphologie évoque des chablis.